



Cahier revendicatif

Négociations Annuelles Obligatoires 2009

Section syndicale CGT – ISS AS

Salaires

- ▶ **Augmentation minimum des salaires de 2,8 %, indexée sur la hausse annuelle du smic**

D'après l'indice de consommation INSEE 2008, l'inflation des prix et l'augmentation du coût de la vie représente une augmentation de 2,8 % sur l'année 2009.

- ▶ **Augmentation générale des bas salaires de 200 euros**

Il ne faut pas s'en tenir à l'augmentation des prix et du coût de la vie de l'année 2008. Cela fait des années que les salaires stagnent, que notre pouvoir d'achat diminue alors que les prix, eux, ne cessent d'augmenter ! La redistribution des richesses doit être une priorité !

- ▶ **Aller vers un salaire d'embauche à 1600 Euros brut au 31/12/2009**

Pouvoir d'achat

- ▶ **Harmonisation des paniers-repas à 8 Euros pour tous**

- ▶ **Harmonisation de la prime qualité au montant de 100 Euros par mois pour tous et toutes.**

A travail égal, salaire égal. Aujourd'hui, seule une partie des salariés (agents courrier) touche la prime qualité tous les mois. Nous demandons que l'ensemble des salarié-es puisse la toucher, avec une harmonisation par le haut, soit 100 euros/mois.

- ▶ **Mise en place d'un 13^e mois**

Chaque année, les salariés sont amenés à régler d'importantes factures ou à faire face à de grosses dépenses (impôts, vacances, Noël...) Notre entreprise doit tenir compte des difficultés des salariés à faire face à ces dépenses et faire comme la plupart des entreprises aujourd'hui, mettre en place un 13^e mois ! ISS France peut très bien faire le nécessaire lors des négociations de la convention collective et peser de tout son poids pour que l'ensemble des salarié-es ayant la CCN 3301 puisse en bénéficier.

- ▶ **Prise en compte de l'ancienneté des salariés**

ISS accueil et services connaît une forte rotation du personnel et cela nuit à la qualité des prestations que nous effectuons chez les clients. Beaucoup de salariés partent parce qu'ils ne se sentent pas valorisés, parce que le salaire ne suit pas, parce que l'entreprise ne reconnaît pas assez la pénibilité de notre travail.

Reconnaissance de la pénibilité

- ▶ **Prise en charge totale par l'entreprise des frais de transports de tous les salariés.**

En région parisienne comme ailleurs, c'est à l'entreprise de prendre en charge les frais de transports.

- ▶ Paiement par l'entreprise des jours de carence pour tous les arrêts maladies ainsi que des congés pour enfant malade.
- ▶ Investissement massif de l'entreprise dans du matériel ergonomique et dans des formations de gestes et postures pour apprendre à tous les salariés les bonnes techniques gestuelles, ainsi que dans la gestion du stress et des conflits.
- ▶ **Embauche de personnel supplémentaire pour pourvoir aux remplacements.**
Ce n'est pas aux salariés de supporter les charges supplémentaires de travail dues aux absences et aux états de sous-effectif.

Emploi

- ▶ Fin du projet de transfert de l'activité courrier vers ISS logistique & production sans conditions.

Durée & organisation du travail

- ▶ Travaillons tous, moins et autrement : vers la semaine de 32h00, et la prise en compte de l'avis des salarié-es dans l'organisation du travail sur sites. Puisque personne ne travaille à notre place, que personne ne décide à notre place !